

COMPTE ADMINISTRATIF 2024
PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

1 – Eléments de contexte :

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 1 956 habitants (INSEE) au 1^{er} janvier 2024.

La commune se caractérise par son étendue géographique, avec une superficie de 3 520 hectares, mais également par un important réseau de voirie communale (62,751 km).

Son Conseil Municipal, élu en mars 2020, est composé de 18 Conseillers Municipaux en exercice. Le Maire, Mme Marie-Line PERRIN, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 2 conseillers municipaux.

2 – L'exécution du compte administratif 2024 :

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et de 3 budgets annexes :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale
(*Tabac-presse, supérette et projet de création d'un bar-restaurant*)

➤ Résultat 2024 du budget : déficit de 80 875,41 €

- Lotissement 1 pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement des Prés St Martin

➤ Résultat 2024 du budget : excédent de 930,00 €

- Lotissement 2 correspondant à l'extension du lotissement des Prés St Martin

➤ Résultat 2024 du budget : excédent de 822,19 €

- Budget principal ➤ Résultat 2024 du budget : excédent de 243 273,82 €

➤ Le **résultat consolidé** de l'exercice 2024 est donc excédentaire de **164 150,60 €**

b) Les principales dépenses d'investissement (TTC) de l'année 2024 sont :

- travaux de viabilisation du lotissement St Martin (extension) 339 491,35 € (budget annexe)

- travaux de restauration de la façade occidentale de l'église : 286 539,01 €

- programme voirie : 263 920,33 €

- travaux d'extension de la supérette 214 234,84 € (budget annexe)

- rénovation des courts de tennis 27 479,62 €

c) Les principales ressources mobilisées en 2024 sont :

↳ Pour le fonctionnement :

- le produit des impôts et taxes : 1 029 479,72 €

- les dotations et participations (DGF, DSR...) : 781 105,15 €

- les produits des différents services (restaurant scolaire, garderie...) : 136 290,04 €

↳ Pour l'investissement :

- subventions pour travaux de la supérette : 163 685,93 € (budget annexe)

- subvention pour les travaux de l'église : 51 912,90 €

- la TVA récupérée sur les travaux réalisés en 2023 : 39 817,98 €

3 – Quelques indicateurs et ratios :

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2023 et le CA 2024 : + 0,27 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2023 et le CA 2024 : + 2,27 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement réelles : 50,42 %

d) capacité d'autofinancement : 516 642 € (+ 8,45 % par rapport à 2023)

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2024 ⇒ 1 263 668 € soit 646 € / habitant (707 € / habitant au 31.12.2023).

Déduction faite de l'emprunt d'un montant de 140 000 € transféré vers le budget annexe actions économiques en 2023.

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2024 (e / d) : 2,45 années (2,91 années au 31.12.2023).

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

g) niveau des taux d'imposition (inchangés depuis 2004) :

Taxe foncière (bâti) : 37,37 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,61 %

Produit encaissé pour l'année 2024 : 938 802 € (*hors allocations compensatrices*)

4 – Effectifs de la collectivité :

Au 31 décembre 2024, la commune emploie :

23 agents titulaires (*19,14 Equivalents Temps Plein*) (1 cat. A / 2 cat. B / 20 cat. C),

2 agents contractuels dont 1 contrat aidé.

Fait à ST HILAIRE DES LOGES, le 26 février 2025

Le maire, Mme Marie-Line PERRIN